



**Commande Publique commun Ville CCRLP**

**Réf. : AZ/CR/VJ/HM/KM**

**Nomenclature : 1.7.3**

## DECISION N° DEC\_2024\_34

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 084-218400190-20240320-DEC\_2024\_34-AU

### **MARCHES N° 2021/14 A N° 2021/16 - MARCHES DE TRAVAUX - REHABILITATION, VALORISATION ET SECURISATION DU SITE DE BARRY - LOT N° 1 : VEGETATION - MODIFICATION N° 1 TRANCHE OPTIONNELLE N° 5**

#### **Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 exécutoire donnant délégation au Maire de BOLLENE pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° DEC\_2021\_346 du 1<sup>er</sup> octobre 2021, marchés 2021/14 à 2021/16 - Marchés de travaux - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lots n° 1 à n° 3),

Vu la notification d'affermissement de la tranche optionnelle n° 5, en date du 20 décembre 2023,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter une modification au marché n° 2021/14 - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lot n° 1) du fait de travaux supplémentaires causés par l'envahissement de la végétation depuis le diagnostic de 2018.



## DECISION N° DEC\_2024\_34

### DECIDE

**ARTICLE 1** – La commune de Bollène (Vaucluse) apporte une modification n° 1 à la Tranche Optionnelle n° 5 du marché 2021/14 - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lot n° 1) pour les raisons suivantes :

Marché n° 2021/14 – Lot n° 1 : Végétation

Les travaux portent sur une plus-value pour la réalisation de coupe des arbres morts, l'arrachage du lierre et l'évacuation des déchets.

Titulaire		
LE JARDINIER DE GAÏA Chemin Saint Théodorite BP 13116 30200 BAGNOLS SUR CEZE	<b>Montant de la modification (Plus-value) H.T.</b>	1 607,16 €
	<b>T.V.A. à 20 %</b>	321,43 €
	<b>Montant de la modification T.T.C.</b>	1 928,59 €

**Ecart introduit par la modification n° 1 de la TO n° 5 : + 39,86 %**

Le nouveau montant global du marché pour le lot n° 1 est le suivant :

- Taux de T.V.A. : 20 %
- Montant H.T. : 5 639,16 €
- Montant T.T.C. : 6 766,99 €

**ARTICLE 2** – Les fonds nécessaires seront prélevés selon les besoins sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

**ARTICLE 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**DECISION N° DEC\_2024\_34**

**ARTICLE 4** – La décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donner acte.

Signé électroniquement par  
: Anthony ZILIO  
Date de signature : 20/03/2024  
Qualité : Maire de Bollène

